

DES GROUPEMENTS DE GESTION A LA CONVENTION LOCALE **AUTOUR DES VALLEES AMENAGEES**

1. Contexte et objectifs

Le « **Programme de gestion des eaux de ruissellement dans le Tchad sahélien** », mis en œuvre par la GIZ-International Services, la DDC souhaite contribuer à l'amélioration de la production agropastorale des zones sahéliennes par le biais, notamment, de la construction de seuils d'épandage.

Il est important de souligner que la sécheresse n'est pas toujours liée à une faible pluviométrie : **20 à 40 % des précipitations sont perdues par ruissellement**, ce qui se traduit par une sécheresse, au sens agricole du terme, et une érosion massive du sol.

Grâce à la construction de seuils d'épandage, les eaux de ruissellement sont récupérées, et les sols sont donc régulièrement inondés et alimentés en eau et en sédiments. Cela augmente la surface agricole exploitable et les rendements des cultures de la saison des pluies, qui servent à l'alimentation de base. L'inondation plus fréquente des sols accroît l'infiltration. Par conséquent, le niveau des nappes phréatiques progresse nettement dans la plupart des vallées et permet l'exploitation en dehors de la saison des pluies (cultures de décrue et irriguées).

Le Programme a pour objectif : « **La sécurité alimentaire des populations vivant dans les périmètres des seuils dans les régions du Wadi Fira, de l'Ennedi et du Batha est améliorée et la dégradation des bas-fonds y est inversée** » et s'inscrit dans une perspective de neuf ans (3 phases de 3 ans chacune), avec des propositions d'interventions en plusieurs phases. La première phase du Programme, démarrée en août 2012, prendra fin en août 2015. Une nouvelle phase de trois ans va suivre.

Le Programme est mis en œuvre par une **approche intégrée d'activités techniques et socio-économiques**, en étroite coopération avec des partenaires publics et privés (autorités locales, ONG locales, Comités d'Entretien, GIE, Bureaux d'études, entreprises de construction, etc.) aux **niveaux micro, méso et macro**. La combinaison de **seuils dans le bas-fond, de mesures d'infiltration et de lutte contre l'érosion dans le bassin versant** est importante à court et moyen termes, afin d'assurer la durabilité des interventions.

Les **principaux changements attendus** sont :

- 1) Les nappes phréatiques sont rechargées, la production agricole et pastorale dans les bas-fonds s'accroît et la population environnante améliore ses revenus ;
- 2) Les populations et les autorités locales sont capables d'entretenir durablement les seuils d'épandage et de planifier et de réaliser des mesures additionnelles d'aménagement contre l'érosion des versants ;

Fiche technique : seuil d'épandage

Les seuils d'épandage sont des ouvrages qui s'étirent sur toute la largeur de la vallée. Ils se composent d'un déversoir dans le lit véritable (lit mineur) de la rivière et d'ailes et de contreforts latéraux (lit majeur). Les crues sont réparties sur les surfaces latérales en amont de l'ouvrage pour inonder les ailes latérales et être reversées lentement dans la direction du lit du fleuve en aval de l'ouvrage. Les surfaces placées en aval du seuil d'épandage sont alors inondées. La répartition latérale de l'eau permet ainsi d'inonder des surfaces en amont et en aval et de les alimenter en sédiments. L'eau s'infiltré, les ravins d'érosion dans la vallée sont comblés et le lit de la rivière est rehaussé. L'infiltration permet également de faire remonter le niveau de la nappe phréatique en quelques années.



Les seuils d'épandage permettent la réhabilitation des vallées dégradées et l'augmentation et valorisation des surfaces cultivables, y inclus dans les zones de faible pluviométrie, comme au Tchad. Ils constituent donc un moyen efficace de mettre en place une gestion des ressources naturelles durable.

2. Stratégies socio-économiques du Programme

Pour atteindre ses objectifs socio-économiques trois axes de stratégie sont définis à savoir :

- ✓ La sensibilisation des populations sur les avantages des seuils et sur l'importance d'une gestion durable des ressources naturelles
- ✓ La mise en place et l'accompagnement des groupements de gestion des ouvrages (GGO)
- ✓ La mise en place des conventions locales dans un processus inclusif et participatif

Une **démarche forte de communication/sensibilisation** est mise en place auprès des populations des régions d'intervention en amont de la conception des seuils, afin de s'assurer de leur implication future dans la gestion adéquate des ouvrages mais également en vue de déclencher des processus d'élaboration de schémas directeurs d'aménagement des vallées.

2.1 Mise en place des GGO

La gestion des ouvrages, c'est l'utilisation rationnelle et l'entretien quotidien des ouvrages qui sont les seuils d'épandage. Ces ouvrages méritent une protection particulière pour leurs pérennisations. Sur ce, il faut nécessairement un ensemble des règles qui éviteront toutes sortes de conflits et leur destruction. Dans chaque vallées aménagées par le Programme un GGO est mis sur pied composé d'hommes et de femmes qui veillent à l'entretien durable des seuils, planifient et réalisent des mesures additionnelles d'aménagements contre l'érosion es versants.



2.2 La convention locale

Une Convention Locale est un ensemble de règles locales écrites et surtout issues des discussions, des réflexions et des concertations entre les différents villages (beneficiaires) de ces mêmes ouvrages/Ressources naturelles. Elle consiste à orienter et à amener les utilisateurs à bien gérer, entretenir et prévenir les conflits. Ces ouvrages permettront aux exploitants d'avoir une récolte de qualité et favoriseront les conditions de vie de leurs bétails en termes de pâturages.

Pour la rendre officielle, elle doit être signée par les utilisateurs des ouvrages, les autorités traditionnelles et administratives et les représentants des services techniques déconcentrés.

2.2.1 But de la Convention Locale

Le but de la Convention Locale est de maintenir, de préserver et de gérer rationnellement et durablement les ouvrages, et favoriser la cohabitation pacifique entre les exploitants.

2.2.2 Objectifs de la convention locale

- Maintenir de façon pérenne les ouvrages ;
- Favoriser l'exploitation rationnelle des ouvrages par les communautés issues du terroir ;
- Créer un cadre formel de concertation périodique en vue de l'instauration de la cohésion sociale favorable à la gestion durable des ouvrages ;
- la cohabitation pacifique des exploitants ;
- Renforcer les capacités des communautés locales et les responsabiliser dans la gestion des ouvrages de leur terroir ;
- Prévenir et gérer les conflits potentiels liés à l'exploitation des ouvrages.

2.2.2.1 Préalables

- Sensibilisation de la communauté sur l'importance et l'utilité des seuils d'épandages ;
- Besoin de population d'appui à l'élaboration d'un règlement intérieur, d'un statut et d'une convention locale.

2.2.2.2 Préparation de l'élaboration de la convention locale

Des rencontres d'informations et de sensibilisations avec les personnes influentes de la zone sont organisées, ensuite furent les sensibilisations des masses dans l'optique de les conscientiser dans la gestion rationnelle et durable des ouvrages, et préparer l'esprit à la participation communautaire dans les processus d'élaboration de la convention.

Après les séances des sensibilisations et d'information furent le tour des rencontres avec les exploitants et exploitantes sur l'importance, l'utilité et la gestion rationnelle et durable des ouvrages. Sur ce, les discussions autour des règles de la convention locale sont notamment entamées. Tous les villages concernés ont apporté activement leurs contributions à travers les séances des réflexions et de discussions organisées autour des règles de la convention locale. Deux assemblées générales d'approbation impliquant les bénéficiaires de tous les villages sont tenues pour amener à l'unanimité les travaux réalisés durant les séries de rencontres de discussions et réflexions organisées à cet effet.

Cinq (**05**) importantes rencontres de masses sont tenues et s'articulent notamment autour des règles de la convention locale. Ces rencontres de discussions ont permis d'élaborer les règles de la convention locale dans les vallées aménagées. Pour prendre en compte ces règles, trois (**03**) assemblées générales d'analyses d'amendements et d'approbations ont eu lieu. Au total **30.463** participants, dont **15.263** femmes et **15.200** hommes ont participé activement à l'élaboration des règles pour la gestion du seuil d'épandage dans **28** vallées aménagées.



Assemblée générale : Cas de la vallée de Doukour (photo GERTS)



Prises des décisions (photo GERTS)



Prises des décisions (photo GERTS)

4. Facteurs de réussite

Les trois principaux facteurs de succès dans cette stratégie sont :

- 1- La collaboration et le respect de la dignité ;
- 2- La communication et sensibilisation ;
- 3- Le travail en équipe.

Rédigés par :

Prosper YOKABDJIM : prosper.yokabdjim@giz.de

Alice ROUMBA TCHIGWE : alice.roumba@giz.de